



Contrat social NAH : FO signe mais...

PARIS le 31/03/2017



Dans le contexte que l'on connaît (décisions de l'ASN, attente de la recapitalisation promise par l'Etat, etc), la majorité des syndicats FO du nouveau Groupe NAH a décidé de valider l'accord « Contrat Social NAH » permettant ainsi au plus grand nombre de salariés d'entrevoir un léger mieux par rapport à ces dernières années. FO considère qu'il s'agit d'un socle minimum commun pour l'ensemble des salariés du Groupe, mais qui ne doit pas être considéré comme une finalité sociale.

En effet, plusieurs négociations vont maintenant débuter dans les entités juridiques.

Conscients que les salariés de certaines entreprises du Groupe vont perdre le bénéfice de leur participation, FO a tenté, tout au long des négociations, d'obtenir une compensation financière acceptable.

Malheureusement, des accords majoritaires ont été trouvés trop rapidement avec certaines organisations syndicales, coupant court à nos revendications.

RECAPITULATIF DES PRINCIPAUX SUJETS DE L'ACCORD :

SALAIRES :

Après 5 ans de quasi-gel des salaires, nous avons obtenu le retour au principe d'Augmentation Générale (AG) pour tous les salariés mensuels, ce qui constitue également une première dans certaines filiales du Groupe.

Pour 2017, les enveloppes minimum sont de 1,3% de la masse salariale dont 1% en AG pour les mensuels et 0,7% d'avancement individuel pour 90% des cadres.

Il reste à négocier 0,3% dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) dans les entités.

La revendication FO est claire : TOUT en AG avec effet rétroactif au 01/01/2017 !

Au total, l'enveloppe salariale devrait donc être de 1,6% de la masse salariale.

EMPLOI :

L'accord prévoit entre 300 et 350 embauches hors D&S en 2017 pour compenser les départs (hors Plan de Départs Volontaires (PDV), principalement les départs retraites et préretraites.

FO rappelle que ces recrutements vont être possibles puisque le PDV le permet, contrairement aux dispositions d'un Plan Social « classique ».

Concernant les alternants, l'accord engage la Direction à recruter entre 20 et 25% de ces salariés, permettant ainsi de garder les jeunes formés.

FO veillera à ce que cette logique soit appliquée aux CDD et Intérimaires.



PARTICIPATION ET « RETOUR BONNE FORTUNE » :

La Participation Groupe sera calculée à partir de 3% du Résultat Opérationnel avec, pour 2017 une prévision de l'ordre de 800 € par salarié distribuée de façon uniforme.

Le principe de retour à bonne fortune consiste à redistribuer aux salariés restés au sein du Groupe suite au PDV la reconnaissance de leurs efforts sous forme de prime, si les résultats financiers du Groupe sont meilleurs (ou moins mauvais) que les prévisions budgétaires.

Pour 2017, cette prime représenterait à ce jour, environ 1700 € par salarié sous la forme d'un complément de Participation, toujours de façon uniforme.

FORFAIT JOURS CADRES :

Mise en place d'un forfait jours de référence à 215 jours sur la base du volontariat,

Mise en place d'un forfait aménagé à 209 jours travaillés, automatiquement accepté par l'employeur, pour les salariés dont la durée de référence actuelle est inférieure d'au moins 10 jours par rapport à la référence de 215 jours (rémunération proratisée).

Pour les cadres sans convention de forfait, (Cadres P1 à STMI ou ISE à AREVA NC par exemple), malgré la rédaction de l'accord qui leur est défavorable, FO a obtenu une lettre d'accompagnement leur donnant les mêmes droits.

Nous avons également insisté sur la notion stricte de volontariat avec la mise en place d'indicateurs qui permettront de vérifier ce point, afin d'éviter au maximum les tentatives de pression individuelle.

Analyse FO : Aucun des points précités ne répond intégralement à nos revendications, mais dans l'intérêt de la grande majorité des salariés du Groupe NAH, notamment par rapport à leur pouvoir d'achat, FO est signataire de cet accord.

Néanmoins, les années perdues en terme de rémunération ou d'emploi sont loin d'être compensées.

A ce jour, la recapitalisation du Groupe n'est toujours pas effective et nos dirigeants sont toujours sous tutelle de l'Etat et de BRUXELLES.

Dans ce contexte incertain, et devant la « promesse » de la Direction de tout remettre en cause en cas de non signature, nous considérons qu'il est de notre responsabilité de garantir ce socle social. Notre signature ne signifie en aucun cas que nous tirons un trait sur toutes ces années passées au cours desquelles les salariés ont payé le prix fort des erreurs stratégiques et financières de nos dirigeants successifs.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter vos élus et représentants FO !

Pour renforcer notre action, n'hésitez pas à nous rejoindre !